



Bourgeoisie de Saillon

Comptes 2015

Message introductif au comptes 2015 de la bourgeoisie

Mesdames,
Messieurs,

Les comptes 2015 présentés dans ce fascicule ont été approuvés par le conseil bourgeoisial en séance du 10 mai 2016. Conformément à l'art. 7 de la LCO (loi sur les communes) du 5 février 2004, ils seront soumis pour adoption globale à l'assemblée bourgeoisiale du 7 juin 2016.

Contrôlés par la fiduciaire Dini et Chappot SA, ils ont fait l'objet d'une présentation au Conseil bourgeoisial selon l'art. 75 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

La bourgeoisie a connu dans son fonctionnement 2015 une augmentation des charges par rapport aux comptes 2014 et au budget 2015 car l'entretien du réseau routier, des alpages et des forêts a été plus onéreux. Les employés des travaux publics ont également passé plus d'heures à ces entretiens. Comme à l'accoutumée, seul un amortissement minimum a été opéré.

Aperçu du compte administratif	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
Compte de fonctionnement			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	100'272.55	66'585.00	49'411.85
Revenus financiers	30'661.15	26'250.00	35'020.00
Marge d'autofinancement négative	69'611.40	40'335.00	14'391.85
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (- négative)	69'611.40	40'335.00	14'391.85
Amortissements comptables	14'829.75	16'825.00	20'780.00
Excédent de charges	84'441.15	57'160.00	35'171.85
Comptes des investissements			
Dépenses	-	-	-
Recettes	96'990.25	57'000.00	-
Investissements nets	-96'990.25	-57'000.00	-
Financement			
Marge d'autofinancement (- négative)	69'611.40	40'335.00	14'391.85
Investissements nets	-96'990.25	-57'000.00	-
Insuffisance de financement	-27'378.85	-16'665.00	14'391.85
Evolution de la fortune			
Fortune au 31 décembre 2014	1'331'692.38		
Résultat de l'exercice	-84'441.15		
Fortune au 31 décembre 2015	1'247'251.23		

Fonctionnement

Fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 FONCTIONNEMENT	115'102.30	30'661.15 84'441.15	83'410.00	26'250.00 57'160.00	70'191.85	35'020.00 35'171.85

L'excédent de charges au fonctionnement de Fr. 84'441.15 (résultat de l'exercice) va être porté en déduction du capital de la bourgeoisie qui se situe au 31 décembre 2014 à Fr. 1'331'692.38. La bourgeoisie peut donc enregistrer cette perte.

Concernant les amortissements, le patrimoine financier, les terrains, les alpages, les pâturages et les forêts ne sont pas amortis.

Seules les différences de plus Fr. 1'000.- par rapport au budget 2015 sont commentées ci-dessous.

Frais d'entretien du réseau routier : La réfection d'un mur à la route de la Poya Derray n'était pas prévu au budget.

Frais d'entretien des alpages : Une amélioration du chemin d'accès à Luy d'Août a été réalisée.

Frais d'exploitation des forêts : Il s'agit d'interventions plus conséquentes que les bourgeoisies doivent effectuer dans les forêts. Cette charge est assumée par les communes (cf. revenus).

Intérêts dus : L'intérêt facturé à la bourgeoisie se monte au taux moyen des emprunts de la commune (1.4624 %) et se calcule sur le montant du compte/courant. Comme celui-ci est plus bas que les prévisions, la charge d'intérêts est plus faible.

Amortissements : Etant donné que la bourgeoisie s'est désinvestie l'actif à amortir est réduit.

Participation aux frais d'exploitation : Les ouvriers des travaux publics ont passé beaucoup plus d'heures à l'entretien des biens bourgeoisiaux.

Location des biens : La bourgeoisie a reloué à la commune une partie de la bourgeoisie du rideau d'abri.

Participation communale pour les forêts : Les communes doivent assumer partiellement les frais d'entretien des forêts.

Fonctionnement selon les natures

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
3 Charges	115'102.30	83'410.00	70'191.85
30 Charges de personnel	782.60	950.00	451.40
31 Biens, services et marchandises	64'676.00	47'850.00	33'990.40
32 Intérêts passifs	7'702.25	8'935.00	8'012.15
33 Amortissements	14'829.75	16'825.00	20'780.00
35 Dédommagements à des collectivités publ.	26'863.80	8'500.00	6'684.40
38 Attribution aux financements spéciaux	247.90	350.00	273.50
4 Revenus	30'661.15	26'250.00	35'020.00
42 Revenu des biens	19'051.15	17'500.00	35'020.00
46 Subventions acquises	11'610.00	8'750.00	

Le fonctionnement selon les natures apporte les mêmes commentaires que le fonctionnement selon les tâches.

Investissements

Investissements selon les tâches

	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 INVESTISSEMENTS	96'990.25	96'990.25	57'000.00	57'000.00		

Vente de ruraux : La bourgeoisie a vendu une surface de terrain à un privé.

Place aux Epineys : La bourgeoisie a encaissé auprès de la commune le solde des frais de goudronnage de la parcelle au rideau d'abri.

Investissements selon les natures

	Comptes 2015	Budget 2015	Comptes 2014
6 Recettes	96'990.25	57'000.00	
60 Transfert au patrimoine financier	39'811.40		
63 Facturation à des tiers	57'178.85	57'000.00	

Les investissements selon les natures apportent les mêmes commentaires que les investissements selon les tâches.

Conclusion

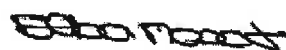
Les comptes de la bourgeoisie enregistrent, une nouvelle fois, un déficit. Celui-ci peut être absorbé par le capital de la bourgeoisie.

Sans nouvelles recettes ou nouvelles sources de financement, les comptes de la bourgeoisie continueront à assumer des pertes.

Saillon, mai 2016

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

La Présidente
Alba Mesot



Le Secrétaire
Boris Clerc



Bourgeoisie de Saillon - Comptes 2015 - Fonctionnement détaillé

	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1 FONCTIONNEMENT	115'102.30	30'661.15	83'410.00	26'250.00	70'191.85	35'020.00
100.300.00 Commission : vacances et frais	447.60		750.00		251.40	
100.309.00 Frais divers	335.00		200.00		200.00	
100.314.00 Frais d'entretien du réseau routier	42'448.05		30'000.00		24'194.55	
100.314.01 Frais d'entretien des alpages	2'000.00					
100.314.02 Frais d'entretien des immeubles	1'201.55		250.00		209.05	
100.318.00 Frais d'exploitation des forêts	17'010.00		14'750.00		6'816.00	
100.318.01 Assurances bâtiments	1'226.85		1'250.00		1'233.30	
100.318.02 Impôts et redevances	789.55		1'600.00		1'537.50	
100.321.00 Intérêts dus	7'702.25		8'935.00		8'012.15	
100.330.00 Amortissements	70.00				70.00	
100.331.00 Amortissements	14'759.75		16'825.00		20'710.00	
100.352.00 Participation aux frais administratifs	2'228.15		2'000.00		2'014.65	
100.352.01 Participation aux frais d'exploitation	24'635.65		6'500.00		4'669.75	
100.380.00 Attribution fonds reboisement	247.90		350.00		273.50	
100.421.00 Intérêts des créances		161.10		350.00		247.95
100.423.00 Location des biens		18'890.05		17'150.00		25'142.05
100.423.01 Redevances						9'630.00
100.462.00 Part. commune pour les forêts		11'610.00		8'750.00		
Totaux	115'102.30	30'661.15	83'410.00	26'250.00	70'191.85	35'020.00
Excédent de charges		84'441.15		57'160.00		35'171.85
Totaux égaux	115'102.30	115'102.30	83'410.00	83'410.00	70'191.85	70'191.85
Marge d'autofinancement avant amortissement		-69'611.40		-40'335.00		-14'391.85

Bourgeoisie de Saillon - Comptes 2015 - Investissements détaillés

	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 INVESTISSEMENTS		96'990.25		57'000.00		
100.600.00 Vente de ruraux		39'811.40				
100.631.00 Place "Aux Epineys"		57'178.85		57'000.00		
Totaux		96'990.25		57'000.00		
Investissements nets	96'990.25		57'000.00			
Totaux égaux	96'990.25	96'990.25	57'000.00	57'000.00		

AMORTISSEMENT ET IMMOBILISATIONS 2015

	31.12.2014	Augm.	Dim.	Av. amort.	%	Amortiss.	31.12.2015
PATRIMOINE FINANCIER	1'376.00	0.00	0.00	1'376.00		70.00	1'306.00
10.121.00 Actions FMV	1.00			1.00			1.00
10.121.01 Téléovronnaz	1'375.00			1'375.00	5	70.00	1'305.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	416'936.00	0.00	96'990.25	319'945.75		14'759.75	305'186.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
10.140.00 Ruraux et biens-fonds	116'990.00		39'811.40	77'178.60	5	3'858.60	73'320.00
10.140.01 Terrain "En Rosaire"	131'430.00			131'430.00 *			131'430.00
10.140.02 Terrain "En Bayard"	1.00			1.00 *			1.00
10.140.10 Grotte du Poteux	510.00			510.00	5	25.00	485.00
10.140.20 Carrière de la Sarvaz	16'720.00			16'720.00	5	835.00	15'885.00
10.140.30 Place "Aux Epineys"	65'535.00		57'178.85	8'356.15	5	416.15	7'940.00
10.141.00 Route Plan des Combes	3'165.00			3'165.00	10	315.00	2'850.00
10.143.00 Alpage Scinllioz	57'350.00			57'350.00 *			57'350.00
10.143.01 Alpage Scinllioz : Alim. Eau, électricité	150'450.00			150'450.00	5	7'525.00	142'925.00
10.143.10 Alpage Lui d'Août	209'400.00			209'400.00 *			209'400.00
10.143.11 Alpage Lui d'Août : Alim. Eau	35'925.00			35'925.00			35'925.00
10.145.00 Forêts	963'280.00			963'280.00 *			963'280.00
10.145.01 Paturage de Scinllioz	78'520.00			78'520.00 *			78'520.00
10.146.00 Mobilier d'alpage	1.00			1.00			1.00
10.149.00 Inventaire des richesses naturelles	19'535.00			19'535.00	5	975.00	18'560.00
10.153.00 Participation centre scolaire	8'105.00			8'105.00	10	810.00	7'295.00
PATRIMOINE FINANCIER	1'376.00	0.00	0.00	1'376.00		70.00	1'306.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	416'936.00	0.00	96'990.25	319'945.75	4.61	14'759.75	305'186.00
PATRIMOINE ADMINISTRATIF *	1'439'981.00	0.00	0.00	1'439'981.00		0.00	1'439'981.00
	1'858'293.00	0.00	96'990.25	1'761'302.75		14'829.75	1'746'473.00

* Patrimoine administratif sans obligation d'amortissement

BILAN DE LA BOURGEOISIE AU 31.12.2015

		Comptes 2015		Comptes 2014	
		Actif	Passif	Actif	Passif
10.11	Avoirs	161'305.65		161'057.75	
10.111.01	Fonds de reboisement - Raiffeisen	161'305.65		161'057.75	
10.12	Placements	1'306.00		1'376.00	
10.121.00	Actions FMV	1.00		1.00	
10.121.01	Téléovronnaz	1'305.00		1'375.00	
10.13	Actif transitoire	0.00		86.80	
10.139.00	Actif transitoire			86.80	
10.14	Patrimoine administratif	1'737'872.00		1'848'812.00	
10.140.00	Ruraux	73'320.00		116'990.00	
10.140.01	Terrain "En Rosaire"	131'430.00		131'430.00	
10.140.02	Terrain "En Bayard"	1.00		1.00	
10.140.10	Grotte du Poteux	485.00		510.00	
10.140.20	Carrières de la Sarvaz	15'885.00		16'720.00	
10.140.30	Place "Aux Epineys"	7'940.00		65'535.00	
10.141.00	Route "Plan des Combes"	2'850.00		3'165.00	
10.143.00	Alpage de Scinloz	57'350.00		57'350.00	
10.143.01	Alpage de Scinloz : Alim. Eau, électricité	142'925.00		150'450.00	
10.143.10	Alpage de Lui d'Août	209'400.00		209'400.00	
10.143.11	Alpage de Lui d'Août : Alim. Eau	35'925.00		35'925.00	
10.145.00	Forêts	963'280.00		963'280.00	
10.145.01	Paturage Scinloz	78'520.00		78'520.00	
10.146.00	Mobilier d'alpage	1.00		1.00	
10.149.00	Inv. des richesses naturelles	18'560.00		19'535.00	
10.15	Participation	7'295.00		8'105.00	
10.153.00	Part. centre scolaire	7'295.00		8'105.00	
20.21	Dettes à court terme		499'221.77		526'687.42
20.210.00	Commune c/c ordinaire		499'221.77		526'687.42
20.25	Passifs transitoires				0.00
20.259.00	Passifs transitoires				
20.28	Financements spéciaux		161'305.65		161'057.75
20.280.00	Fonds de reboisement		161'305.65		161'057.75
20.29	Capital		1'247'251.23		1'331'692.38
	Fortune au 31.12.2014 / 31.12.2013		1'331'692.38		1'366'864.23
	Diminution de la fortune		-84'441.15		-35'171.85
20.290.00	Capital		1'247'251.23		1'331'692.38
	TOTAUX	1'907'778.65	1'907'778.65	2'019'437.55	2'019'437.55

Administration Communale
de Saillon
Conseil bourgeoisial

1913 SAILLON

Martigny, le 10 mai 2016 D/cr

Madame la Présidente,
Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit du compte annuel ci-joint de la Bourgeoisie de Saillon, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement du compte annuel conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel afin que celui-ci ne contienne pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le compte annuel. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le compte annuel ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le compte annuel. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le compte annuel puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du compte annuel dans son ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le compte annuel, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 est conforme aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives aux amortissements.

Autres constats

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous constatons que dans le cadre de notre révision

- La perte constatée est récurrente et qu'il apparaît important de réexaminer la gestion des biens bourgeoisiaux. En effet, le financement des pertes régulières par la Municipalité ne fait qu'augmenter la créance dont la restitution risque de ne pas pouvoir se faire faute de moyens financiers;
- le niveau des amortissements comptables n'est pas conforme aux dispositions de l'Ofinco;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis.

FIDUCIAIRE DINI & CHAPPOT SA


Ph. Dini
Expert réviseur agréé
réviseur resp.


C. Rama

Les présents comptes ont été approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 10 mai 2016.

Il a été adopté par l'assemblée bourgeoisiale le

L'attestent

ADMINISTRATION BOURGEOISIALE

La Présidente
Alba Mesot

Le Secrétaire
Boris Clerc